

Le serveur permettant l'inscription par internet sera ouvert à partir du 7 juillet 2025.

Les champs marqués d'un astérisque « * » sont obligatoires.

Assistance web : inscriptions@enib.fr

Vous devrez effectuer votre inscription administrative ET votre inscription pédagogique.

Lien de connexion pour réaliser l'inscription administrative à l'ENIB :

<https://snwebb.enib.fr/apo-connect/pages/login.jsf>

Identification

ATTENTION : L'inscription doit se faire d'un ordinateur, la connexion via un téléphone portable ou une tablette ne fonctionnera pas.

L'identification sur le module d'inscription par internet s'effectuera par la saisie d'un identifiant, de votre date de naissance et de l'adresse mail renseignée sur E-candidat.

Votre identifiant se trouve sur l'écran des candidatures sur E-candidat :

- C'est 8 caractères composés de lettres en majuscule et de chiffres, exemple : EX10QCN5

Une fois connecté, un mail contenant le lien d'inscription vous est envoyé par e-mail. Après avoir cliqué sur le lien, veuillez confirmer votre identité.

Vœux validés

Vous devez cocher la case « Formation FISEA 1 ».

Saisie et modification des données personnelles

Vos données personnelles et annuelles sont pré-renseignées d'après celles que vous avez saisies dans l'application PARCOURSUP. Vous devez les vérifier et les corriger si nécessaire.

Les rubriques marquées d'un astérisque « * » sont obligatoires.

IMPORTANT : Dans la rubrique « 1^{ère} inscription », veuillez sélectionner « Institut National Polytechnique »

En effet, depuis le 1^{er} mars 2025, l'ENIB est une composante de Bretagne INP.

Contribution à la vie étudiante (CUEC)

Voir la fiche « informations complémentaires ».

Vous devez renseigner le numéro d'identification figurant sur l'attestation que vous avez téléchargée sur le site MesServices.etudiant.gouv.fr.

 ce timbre et ce cryptogramme authentifient formellement et le présent document, comme la signature électronique du titulaire de ce document.

Contribution à la Vie Étudiante
Année universitaire 2018 – 2019
ATTESTATION

N° de l'attestation **ROU8-BCFLRC-20**

Monsieur
NOM **DUPONT**
Prénom(s) **Charles**
né(e) le 27/03/1998
à Rouen
N° INE 9654322486L

est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante

rattachée au CROUS de Rouen Normandie
le 3 juillet 2018 à 17h32

Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement

1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attestation CVE...
saisissez les 12 caractères de cette attestation **ROU8 BCFLRC 20**

2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photo-copie) dans les pièces jointes à l'appui de votre inscription...
Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant

3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la combinaison indiquée **ROU8 BCFLRC 20 DUPON**



Données personnelles :

* Champ obligatoire

Etat civil

Nom : XXXXX
Prénom : YYYYY
Nom usuel (si différent du nom patronymique) :
Prénom 2 :
Prénom 3 :
Identifiant National (ou BEA) :
Sexe : * ☒ M ☐ F
Nationalité : * FRANCAIS(E)

Contribution à la Vie Étudiante (CVE) - CROUS :

Numéro CVE transmis par le CROUS : *

Naissance

Pays de naissance : * FRANCE
Si le pays est France
Département de naissance : COTES D'ARMOR
Ville de naissance :
Si le pays étranger
Ville de naissance :

L'authenticité de ce code est vérifiée par l'ENIB sur le serveur du CROUS.

Baccalauréat ou équivalence

Vous devez saisir la mention que vous avez obtenue au baccalauréat. Si vous n'avez pas eu de mention, saisissez « Passable ».

Situation de handicap

Ne déclarez un handicap que si vous avez la qualité de personne handicapée reconnue par une MDPH ou le service de santé étudiants (SSE de Brest – 02 98 01 82 88).

Type d'hébergement pour la nouvelle année universitaire

Si votre type d'hébergement est différent de « Domicile parental », vous devez saisir une adresse pour l'année en cours. Si vous ne la connaissez pas au moment de l'inscription, choisissez « Domicile parental » et indiquez votre nouvelle adresse à la scolarité dès que possible.

Activité professionnelle

Même si vous avez occupé un job d'été pendant les vacances, vous ne devez pas mentionner d'activité professionnelle pour l'année universitaire. Vous devez indiquer comme catégorie socio-professionnelle « Sans activité professionnelle ».

Etudiants boursiers

Si vous êtes boursier sur critères sociaux (bourse du CROUS), vous devez le signaler grâce au menu déroulant (première page des « données annuelles », troisième cadre) précisant la nature de votre bourse.

Le serveur d'inscription est connecté à celui du CROUS. Si vous vous déclarez boursier et que votre dossier social étudiant n'est pas complet, votre statut de boursier ne sera pas confirmé et vous aurez à régler les droits de scolarité et la contribution à la vie étudiante et de campus. Votre situation sera régularisée dès que vous transmettez votre avis d'attribution de bourse à la scolarité.

Echange international

Vous n'êtes pas concerné par cette rubrique.

Couverture sociale

Le motif « statut n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante » est mis d'office.
Voir la fiche « renseignements complémentaires ».

Montants droits à payer

Le total dû à l'établissement s'affiche.
Si votre statut de boursier a été validé par le CROUS, le message « statut boursier confirmé » s'affiche.

Récapitulatif d'inscription

Un récapitulatif s'affiche à l'écran. Vérifiez attentivement les informations saisies et imprimez le récapitulatif. Si vous constatez une erreur, appuyez sur « PRÉCÉDENT ».

Votre inscription n'est pas encore terminée : Cliquer impérativement sur le bouton « CONTINUER » situé en bas de la page afin de valider l'inscription

Paiement

Le paiement de l'inscription peut se faire immédiatement par carte bancaire via un site de paiement externe sécurisé (en un seul prélèvement ou en trois fois) ou en paiement différé (chèque bancaire à expédier dans les 15 jours qui suivent la connexion, virement bancaire ou espèces directement auprès de l'agent

comptable de l'ENIB). Tout paiement différé entraîne la mise en attente de l'inscription. Cette dernière ne sera validée qu'à réception du règlement des droits.

Si vous payez par carte bancaire, vous devrez renseigner vos informations personnelles (nom, prénom, adresses...), et choisir le type de carte que vous avez :



Le paiement en trois fois n'est possible qu'en ligne par carte bancaire ou, à votre initiative, par virement bancaire (fournir un justificatif de mise en place des 2 virements supplémentaires).

ATTENTION : Le paiement par carte bancaire virtuelle (virtualys, e-carte bleue, payweb Card, ...) ne peut pas être utilisé pour un paiement en trois fois car il génère un numéro de carte de crédit utilisable une seule fois.

Tout incident de paiement (non versement d'une des trois échéances) entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription.

Si vous voulez payer par virement bancaire, vous pouvez demander un IBAN à l'adresse finances@enib.fr.

Fin de l'inscription

Si vous avez payé par carte bancaire, vous devez cliquer sur « **RETOUR INSCRIPTION** » pour valider votre inscription.

Le message « **Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire** » s'affiche :

Choix de l'inscription

Données personnelles

Données annuelles

Couverture sociale

Autres données

Droits à payer

Récapitulatif inscription

Paiement

Fin de l'inscription

Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire

Votre N° d'étudiant est le : 20230296

Envoi de votre paiement et des pièces justificatives : 0

✓ Pièces justificatives à fournir au format numérique

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport
- Une photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou, à défaut, une photocopie de l'attestation de recensement (sauf pour les étudiants étrangers)
- Une attestation assurance responsabilité civile-individuelle accident avec la mention "activités extérieures-stages en entreprise"
- Pour les étudiants boursiers, une photocopie de l'avis d'attribution de bourse
- Une photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
- Une photocopie des trois bulletins de terminale
- Le formulaire d'autorisation de cession du droit à l'image

Informations complémentaires :

Pour que votre réinscription soit complète, vous devez déposer les pièces justificatives numériques demandées ci-dessus à l'adresse : <https://pjweb.enib.fr/pjweb> avant le 30 août 2024.

Si vous n'avez pas opté pour le paiement en ligne, le règlement des droits d'inscription devra également être effectué avant cette date.

ATTENTION : vous devez maintenant effectuer votre inscription pédagogique pour choisir (ou non) une langue vivante 2. Cliquez sur le bouton "Terminer" en bas de cette page.

Votre carte d'étudiant ainsi que les certificats de scolarité vous seront remis à la rentrée, sous réserve de dossier complet.

Message de confirmation :

Imprimer au format ☒ Html ☐ Pdf

Message de confirmation

Adresse électronique pour envoi de message de confirmation :

Veuillez confirmer votre adresse : *

Cliquer sur le bouton « Terminer » en bas de cette page.

Consultation de votre inscription

Si vous avez oublié d'imprimer votre récapitulatif d'inscription administrative, vous pouvez le consulter et l'imprimer en vous connectant sur le site : <https://logwebb.enib.fr/apoweb/consultation/identification.jspx>

Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont à transmettre à la scolarité de l'ENIB **avant le 22 août 2025**.

Sur la page de fin d'inscription (ainsi que sur le récapitulatif d'inscription) sont énumérées les pièces justificatives à fournir au format numérique.

Les pièces justificatives sont à déposer sur le *Service numérique des pièces justificatives* accessible à l'adresse suivante : <http://pjweb.enib.fr/pjweb>

Ce service numérique vous permet de déposer vos pièces justificatives et de suivre l'avancement de leur traitement par le service de scolarité.

Pour déposer une pièce justificative, cliquer sur le plus vert (+).

ATTENTION : Ne pas oublier de cliquer sur « **confirmer** ».

Service numérique des pièces justificatives

ENIB Année 2015-2016

N° étudiant : Prénom : Né(e) le :

[Aide](#) [Contact](#) [Quitter](#)

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : .jpeg, .jpg, .pdf, .png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

Légende : Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	Le récapitulatif de l'inscription	Refusée			03/06/2015 16:19		03/06/2015 16:27	Pièce illisible
2	Le formulaire d'inscription à la sécurité...	En attente						
3	Attestation assurance responsabilité...	Validée		03/06/2015 16:26	03/06/2015 16:25			

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER ? Aide

Libellé	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
Pour une inscription en 5e année, une enveloppe format A4 ...	En attente					
Pour les étudiants en stage au semestre d'automne, 1 envel...	Transmise		03/06/2015 16:38			

Confirmer

[Retour haut](#)

[Quitter](#)

Votre inscription est complète quand toutes les pièces justificatives ont été validées et que le paiement des droits d'inscription a été effectué.

Votre carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée, sous réserve de dossier complet.

Pour satisfaire à ses obligations légales et missions de service public les différents services et personnes de l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) sont tenu de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements utilisant vos données à caractère personnel. Au regard du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, l'ENIB s'engage à vous assurer des finalités et de la traçabilité des traitements mis en œuvre, des mesures déployées pour garantir la sécurité et la protection de vos données, ainsi que du respect de vos droits les concernant. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la Politique de conformité RGPD de l'école sur son site internet ou contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@enib.fr.